

## Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2011

### 1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte administratif 2010 du budget de la commune. Celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 299.312 € et un déficit en section d'investissement de 33.834 €.

Ces soldes seront reportés sur le budget 2011 pour financer une partie des dépenses d'investissement.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité.

### 2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

a) La section de fonctionnement s'équilibre à 1.090.482 € dont 173.482 € pour le financement des investissements prévus pour l'année.

b) La section d'investissement du budget général s'équilibre à 774.582 €.

LIBELLES	REPORT 2010	MONTANTS
<b>Déficit investissement 2010</b>		33 834,71
Remboursement du capital des emprunts		110 000,00
Remboursement du capital des emprunts lotissement		12 400,00
Remboursement des cautions locataires		1 000,00
Frais d'insertion marchés publics		2 000,00
Achat voiture électrique	11 000,00	4 225,00
Jardin Hérault		15 000,00
<b>BATIMENTS :</b>		
1, Garderie	64 000,00	0,00
2, Travaux divers :	9 500,00	41 000,00
Classe école		
Isolation toiture salle de gym		
Eglise chauffage		
3, Aménagement de la mairie	74 600,00	190 000,00
<b>MATERIEL :</b>	<b>27 600,00</b>	11 523,06
Jeux école (15000€)		
Chaises (2500 €)		
Cellule de refroidissement (4000 €)		
Radar pédagogique (3000 €)		
meublerie garderie	10 000,00	-4 000,00
<b>VOIRIE :</b>	<b>6 900,00</b>	149 000,00
Route de chausserais – Rochette + La Jaunière		
Chemin d'artoreau		
Rte du Pressou (10000 €)		
PAVE (6000€)		
EP garage		
Parking Ecole		
révision du PLU	10 000,00	-5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>213 600,00</b>	<b>560 982,77</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>774 582,77</b>	

Les principales recettes sont :

Autofinancement pour 173.482 € -

Subventions diverses pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie : 185.000 €

Report de recettes 2010 : 107.788 € + excédent 2010 : 299.312 €

Fonds de compensation TVA : 58.000 €

Avant de passer au vote du budget, Mr MERCERON souhaite intervenir pour expliquer son vote.

Le vote du budget est un moment solennel, la preuve est qu'on lui réserve une séance spécifique alors qu'on pourrait le faire au cours d'un conseil normal. C'est donc un moment privilégié pour faire le point sur l'activité municipale. Nous sommes exactement à mi-mandat. Un important travail a été fait pendant les 3 ans passés, c'est indéniable mais il faut se projeter dans les 3 ans qui viennent. Par expérience on sait qu'il faut beaucoup de temps entre la mise en route des projets et leur réalisation définitive.

Des projets importants méritent d'être pré-étudiés dès 2011. Mr MERCERON en cite quelques uns :

- **L'étude sur l'aménagement du carrefour de la route de Clessé** doit être refaite à cause des données nouvelles : pédibus, jardin, mur de la maison de retraite déplacé. Quelle solution proposée ? Il y a incompatibilité entre feux et rond-point, un passage souterrain, une passerelle, une autre sortie de la MR ?
- L'étude sur la mise en place d'une **chaudière centrale à bois** doit être lancée.
- L'aménagement pour la **mise en valeur de l'espace derrière l'église**.
- L'aménagement pour la **mise en valeur de l'espace acheté à la Noue-Ronde**.

Certes il n'est pas question de tout faire en même temps mais de réfléchir suffisamment longtemps à l'avance pour ne pas être pris de court au moment de décider pour ne pas avoir à regretter des décisions trop rapidement prises (arrivée de l'étape du tour des DS par ex). Il est indéniable que la charge de travail est lourde pour le maire et les adjoints mais nous sommes aussi 14 autres conseillères et conseillers élus avec l'envie de travailler, on peut s'organiser autrement pour s'investir davantage.

En début de mandat il avait été dit qu'il y aurait deux responsables nommés dans chaque commission pour seconder l'adjoint responsable de la commission, il avait été dit aussi qu'une étude sur une indemnisation de tous les conseillers serait faite comme cela se pratique à Bressuire.

Une commission communication a aussi été mise en place, elle fonctionne pour valider le Chic et le Vivre à Chiché. De nombreux autres sujets mériteraient réflexion : l'information au public avec la gestion du site web de la commune, la mise en place de réunions publiques pour informer et recueillir l'avis des habitants de la commune, le fonctionnement du conseil : sur les sujets importants, une note explicative sur les enjeux pourrait être fournie en même temps que l'ordre du jour (obligatoire pour les communes de plus de 3500 mais le besoin est le même pour les communes plus petites)

Pour manifester l'attachement qu'il porte à tous ces sujets Mr MERCERON s'abstiendra sur le budget.

Mr Le maire prend bonne note et est tout à fait d'accord pour la prévision des travaux sur les 3 ans à venir.

Au sujet de la communication, le maire souhaite fixer une réunion prochaine de la commission communication au cours de laquelle la réunion publique sera abordée.

Concernant les études préalables pour des aménagements et travaux, on peut imaginer demander des devis mais il faudra alors voter une décision modificative du budget, ce qui est toujours possible.

Mr MERCERON retient positivement les réponses qui lui ont été données.

Par ailleurs, Mr MERCERON ayant la procuration de Mr BOULY, donne lecture de la position de ce dernier, absent, qui explique les raisons pour lesquelles il ne votera pas pour le budget 2011.

Le poste énergétique va peser de plus en plus sur le budget des communes dans les années et les décennies à venir : il faut donc anticiper les augmentations qui seront, pour de multiples raisons, bien plus fortes que celles qui viennent d'être annoncées...

Mr BOULY réitère donc sa proposition d'un projet alternatif en vue d'une construction neuve en HQE auprès de l'école publique qui présenterait trois avantages :

- aucun problème d'accessibilité dans ce nouveau bâtiment et au rez de chaussée de l'ancien bâtiment (le premier étage serait réservé aux archives) ;
- Mix énergétique idéal : le solaire avec une très grande surface en panneaux photovoltaïques exposés plein sud au-dessus de la classe maternelle, la géothermie par exploitation de la nappe phréatique sous le puits existant, le combustible bois déchiqueté dans la chaufferie centrale à proximité de l'ensemble des bâtiments communaux et de la maison de retraite ;
- Adoption de la démarche Haute Qualité Environnementale pour obtenir, avec l'appui d'importantes subventions, des performances énergétiques et environnementales optimales respectant les normes de confort intérieur au niveau de l'éclairage naturel et de l'acoustique.

La commune de Chiché pourrait ainsi être à la pointe du développement durable et du Grenelle de l'environnement.

Depuis un an où nous avons réalisé que les effets dévastateurs du basculement climatique n'épargneraient pas Chiché qui devrait s'attendre à subir des tempêtes cycliques, l'histoire du monde s'est brusquement accélérée et c'est encore plus net ces dernières semaines...il est donc encore temps de débattre de ce projet alternatif, de décider d'un moratoire en axant l'effort budgétaire de cette année sur la sécurité de la route nationale.

En effet n'oublions pas que depuis l'ouverture du projet mairie, deux données nouvelles sont apparues au plan local :

1°/ le pedibus : un grand nombre de familles ont manifesté clairement leurs craintes d'un accident au cours de la traversée de la route nationale et si le principe du pedibus est accepté à présent, les craintes ne seront jamais effacées dans les conditions actuelles des déplacements ;  
2°/ le départ de Patricia Champeau en novembre 2010 laisse libres un bâtiment et un espace : or il importe de réfléchir à leur destination dans la perspective de l'intérêt général des habitants de Chiché et pourquoi pas y réaliser la nouvelle mairie d'autant plus qu'il existe un parking important pour y accueillir le public ?

Mr BOULY comprend l'attachement affectif et historique à la mairie actuelle mais n'est pas convaincu par les autres arguments présentés par François Mary et notamment par le montant des sommes engagées : 27 000 €, c'est moins que les 30 000 € qui nous sont versés chaque année en contrepartie des droits à polluer dans les bois d'Amailloux.

Réponse de Mr le maire :

Il est très étonnant qu'après un vote de 18 voix pour le projet de la mairie et 1 abstention, Mr BOULY revienne à nouveau sur cette décision qui est entérinée. On ne peut pas revenir sans cesse sur un projet validé par le conseil municipal.

En termes d'économie d'énergie, Mr MARY revient sur les travaux qui ont été réalisés ces dernières années :

- Supérette / poste : installation d'une pompe à chaleur et isolation complète de l'ensemble immobilier
- Salle des fêtes : isolation, mur et toiture
- Club house : isolation mur et toiture et installation de régulateur de chauffage

- Garderie / CLSH : bâtiment entièrement rénové répondant aux nouvelles normes énergétiques avec maintien des matériaux telle que la pierre et conforme au Grenelle de l'environnement ;
- Ecole publique : plan pluriannuel de rénovation des classes avec économies d'énergie ;
- mairie : rénovation comprenant réfection du chauffage, isolation toit et murs + fenêtre bois double vitrage.

Mr MARY rappelle que le conseil municipal a à cœur d'économiser l'énergie et va discuter dans les prochains mois d'une chaudière centrale.

Panneaux photovoltaïques : il est vrai que la toiture de l'école répondrait aux conditions pour une bonne rentabilité mais les subventions ont diminué nettement et il faut étudier à nouveau.

Mr MARY est également déçu que l'on reparle du projet de la mairie alors que le conseil a déjà statué.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de voter à main levée le budget 2011.

Le budget primitif 2011 a été voté avec :

18 votants :

14 voix pour

3 abstentions (Mrs MERCERON – FAURET et BOUSSARD)

1 voix contre (Mr BOULY)

c) Budget lotissement

La section de fonctionnement s'équilibre à 420.608 €.

La section d'investissement s'élève à 349.940 €.

80.000 € ont été prévus pour les études de maîtrise d'œuvre pour le lotissement du Pinier 3<sup>ème</sup> tranche ainsi que les travaux de finition du Pinier 2. Les ventes de parcelles se poursuivront en 2011.

d) Budget du CCAS

la section d'investissement s'élève à 2.362 € et la section de fonctionnement à 6.063 € dont 3.500 € pour l'organisation du repas des aînés.